

PAPOUASIE - NOUVELLE-GUINÉE

Dates des élections: 5 au 26 juin 1982

But de la consultation

Renouvellement de tous les sièges du Parlement à l'expiration de la durée normale du mandat de ses membres.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral de la Papouasie - Nouvelle-Guinée, l'Assemblée, est composé de 109 membres élus pour 5 ans.

Systeme électoral

Est électeur tout citoyen de Papouasie - Nouvelle-Guinée âgé de 18 ans révolus et qui réside dans sa circonscription électorale depuis plus de six mois; sont exclus du droit de vote les ressortissants d'un Etat étranger et les malades mentaux.

Les listes électorales sont préparées sous la direction de la Commission électorale. Le vote n'est pas obligatoire.

Sont éligibles à l'Assemblée les électeurs âgés de 25 ans au moins, natifs de la circonscription qu'ils veulent représenter ou qui y ont résidé durant les deux années précédant immédiatement les élections ou pendant cinq ans à n'importe quel moment. Ne sont pas éligibles les personnes condamnées à mort ou à une peine d'emprisonnement supérieure à neuf mois, les personnes qui, dans les trois années précédant les élections, ont été convaincues de fraude électorale, et les personnes démisés de leurs fonctions au cours des trois années précédentes en vertu du «Leadership» Code. Le mandat de parlementaire est incompatible avec le poste de Gouverneur-général.

Les candidats à l'Assemblée peuvent se présenter comme indépendants ou sous l'étiquette d'un parti ou d'une formation politiques reconnus. Chaque candidat doit déposer une caution de 10 *kina*, qui lui est remboursée s'il obtient au moins un tiers des voix réunies par le candidat qui l'emporte dans la circonscription concernée.

Les députés sont élus au scrutin majoritaire simple par 20 collèges électoraux provinciaux et 89 collèges locaux ou «ouverts». Chaque électeur exprime deux suffrages, un pour le candidat provincial et l'autre pour le candidat local.

En cas de vacance d'un siège à l'Assemblée en cours de législature, il est procédé à une élection partielle. Il n'y a pas lieu de procéder à une élection partielle au cours des six mois qui précèdent la fin de la législature.

Considérations générales et déroulement de la consultation

Les élections aux 109 sièges de l'Assemblée ont été convoquées le 17 mars 1982. Le scrutin a eu lieu du 5 au 26 juin et les feuilles de contrôle ont été retournées le 15 juillet; le même mois, les résultats du scrutin ont été proclamés après que le décompte des voix eut duré plusieurs semaines.

Les élections ont été surveillées par 637 équipes opérant à partir de 5395 centres électoraux. Le nombre des candidats en lice était de 1125 au total; 59% d'entre eux étaient présentés par un parti politique ou affiliés d'une façon ou d'une autre à un parti, les autres étant indépendants. Les principaux partis étaient le *Pangu Pati* (dirigé par M. Michael Somare, Premier Ministre jusqu'en mars 1980), le *People's Progress Party* (conduit par Sir Julius Chan, successeur de M. Somare), le Parti national, le Parti uni et l'Alliance mélanésienne.

Les résultats du vote ont marqué une nette préférence de l'électorat pour les candidats présentés par un parti et en faveur du *Pangu Pati*, qui a remporté 12 sièges supplémentaires pour arriver à un total de 51. Dans ces conditions, M. Somare a formé un nouveau Gouvernement de coalition (dominé par le *Pangu* et soutenu par le Parti uni) après son élection au poste de Premier Ministre le 2 août. Un Cabinet de 26 membres a été ensuite mis sur pied.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges à l'Assemblée

Nombre d'électeurs inscrits.				2 500000 (environ)
Votants.				2412810
Bulletins blancs ou nuls				43694
Suffrages valablement exprimés.				2 369116
Formation politique	Candidats agréés %	Suffrages obtenus %	Nombre de sièges	Nombre de sièges avant la dissolution
<i>Pangu Pati</i>17	34	51	31
<i>People's Progress Party</i>9	10	14	17
Parti national.13	10	13	15
Parti uni.7	7,2	9	14
Alliance mélanésienne.6,4	8,6	8	6
Formation Diro.4	6,9	7	
<i>Papua Besena</i>12	1,6	3	
<i>Papua Action Party</i>12	0,8		
Indépendants.	41,2	20,9		<u>18</u>
			109	109

2. Répartition des membres du Parlement
par catégories professionnelles

Hommes d'affaires.14
Enseignants.12
Fonctionnaires.9
Agriculteurs.8
Conseillers du gouvernement.6
Chefs de département.6
Personnel des missions.4
Fonctionnaires de gouvernement provincial4
Agents de police.4
Garçons de salle (hôpitaux).4
Politiciens provinciaux.3
Personnel ministériel.3
Radiodiffusion.3
Divers.	<u>.29</u>
	109

3. Répartition des membres du Parlement
suivant le sexe

Hommes.108
Femmes.1
	109

4. Répartition des membres du Parlement
par classes d'âge

25-30 ans.17
31-35 ».33
36-40 ».26
41-45 ».20
46-50 ».9
51 ans et plus.4